

**A2F**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 2 square des Marronniers**  
**78150 ROCQUENCOURT**  
**821 793 445 RCS VERSAILLES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 1<sup>er</sup> juillet,

A 10 heures,

Les associés de la Société A2F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand HEYNARD, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

BT R

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bertrand HEYNARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

### **ACCES FINANCE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 28 000 euros  
dont le siège social est 58 rue de Monceau 75008 PARIS  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 561 975  
représentée par Monsieur Bertrand HEYNARD, Gérant.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que la Société ACCES FINANCE percevra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour ses fonctions de Président, une rémunération annuelle de 96 000 euros H.T.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président  
Bertrand HEYNARD

